

# Compte-rendu du CE du Siège

11 avril 2016



## Vos élus CGT

Claude Belestin, Rafaèle Bourgier, Michèle Cahin, Marc Chauvelot, Luc Deléglise, Sonia Deputier, Caroline Gindre, Philippe Goldmann, Claude Gueneau, Michela Law, Boris Muffolini, Christophe Vignal, Ghislaine Vingot

Représentant syndical:

**Christian Fruchard**

En préalable, à l'ouverture de la séance, les représentants du personnel réagissent aux propos de Michel Field tenus le dimanche 10 avril 2016 sur Canal +. La CGT regrette la teneur de ces propos alors que FTV ne va pas bien et qu'il y a des mouvements sociaux au niveau national.

Point unique à l'ordre du jour : Information Consultation au sujet de l'organisation des Services Généraux Parisiens.

Les élu-e-s CGT demandent des précisions au sujet des moyens techniques devant accompagner la modification de l'organisation du travail : *l'hypervision de surveillance des sites excentrés, les locaux dans les sites et le véhicule.*

Les élu-e-s CGT dénoncent la manière de faire afin d'obtenir les signatures des salariés pour "adhérer" au nouveau planning assorti de la pression : "...signez sinon de toutes façons ce qui sera mis en place sera pire...", procédé plus que limite.

La direction répond sur l'hypervision qu'il n'y a pas de rupture dans les méthodes de travail. Il y a un travail collectif qui se met en place. Elle soutient qu'aura lieu une phase d'acquisition pour les salariés afin de connaître les nouveaux sites.

Les élu-e-s SNJ reviennent sur l'enquête du CHSCT et le refus d'avis. Les élu-e-s CGT dénoncent une fois encore les effets de la loi de juin 2013, issu d'un accord national interprofessionnel ANI que seuls les syndicats CGT et FO ont refusé d'entériner, et qui bornent les procédures d'information/consultation dans des délais préfix.

Cette loi ne sert que les intérêts des employeurs.

Concernant le maintien des rémunérations, la direction distingue deux situations.

► L'énergie/climatisation pour qui l'article 5 de l'accord collectif sera appliqué,

► Le standard dont les salarié-e-s, pour lesquels l'article 5 de l'accord collectif n'est pas applicable car il y a modification de l'activité, seront reçus individuellement pour examiner leur situation de rémunération.

Les élu-e-s CGT ont demandé que la période prise en compte pour calculer la moyenne des rémunérations soit en année pleine à l'exclusion des années dans lesquelles les rémunérations auraient été impactées par des arrêts "maladie". La direction, veut bien considérer un maintien du niveau de vie mais n'entend pas que cela se traduise par une augmentation de salaire.

Les élu-e-s CGT estiment qu'au-delà de l'avis des instances, les problèmes demeurent et ont progressés : rôle du document unique, le forfait jours qui ne permet pas de renseigner au sujet des horaires des cadres, la formation qui est peu indiquée. Les échanges avec l'inspection du travail.

Le secrétaire du CE estime qu'il n'y a pas d'urgence. Il

Paris, Malakoff, Issy-les-Moulineaux, Vaise, 14 avril 2016

s'agit de fonction importante qui mériterait du temps. Les élus CHSCT travaillent encore et ont des entretiens à venir dans la semaine.

A propos du dialogue avec les salarié-e-s, les élu-e-s CGT notent qu'il y a toujours eu une volonté de modifier les organisations du travail dans ce secteur de l'énergie/climatisation et qu'aujourd'hui les salarié-e-s sont en colère et que si la direction a besoin d'un bon motif pour accepter un délai, cela permettrait peut-être de prévenir un conflit avec les salarié-e-s.

La direction déclare assumer le risque.

Une fois de plus un dialogue de sourds au sujet de l'organisation du travail et des conséquences concrètes pour les salariés. Il y a une forme de déni au sujet des alertes de la médecine du travail.

La direction justifie une forme de pénibilité, prétextant des suppléments de rémunération la compensant !

Les élu-e-s FO notent que la demande ce n'est pas la suppression de toutes les nuits. Il y a aussi des problèmes de sécurité. Si il y a des changements de planning, la direction devra repasser devant les instances. Il y a des possibilités de faire tourner plus les plateaux

et cela génère des besoins en énergie/climatisation.

La direction estime que l'on pourra mieux suivre les directs au Franay ou ailleurs.

Les élu-e-s CGT regrettent qu'on fasse parler les médecins alors qu'ils ne sont pas là. L'entreprise doit évaluer le risque et notamment celui de travailleur isolé.

Les élu-e-s reviennent sur la demande adressée à l'inspection du travail par la direction à propos des vacances de 12 heures et la non-réponse de ce dernier en raison de la complexité de la demande de FTV. Après diverses interventions, la direction souhaite recueillir l'avis des élu-e-s qui demandent une suspension de séance.

A la reprise, les élu-e-s déclarent vouloir attendre la conclusion de l'enquête du CHSCT qui devrait se terminer dans les prochains jours, avant de rendre un avis lors de la prochaine séance.

La direction rappelle les dates des séances au cours desquelles l'information/consultation s'est déroulée et refuse d'accorder un délai de quelques jours pour attendre la conclusion de l'enquête du CHS-CT.

**Prochain CE :  
18 avril 2016**

**D'ici là, vos élus CGT se tiennent à votre disposition**

**CGT France télévisions Siège**  
Bureau A210  
7 Esplanade Henri de France  
75907 Paris cedex 15  
[cgt.siege@france.tv](mailto:cgt.siege@france.tv)  
01.56.22.47.04